



## Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2019-2020<sup>1</sup>

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2019-2020 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2019-2020
1957-1958 <sup>5</sup>	...	...	749 000 \$	6 882 703 \$
1958-1959	...	...	1 435 000 \$	12 839 474 \$
1959-1960	...	...	1 263 000 \$	11 226 667 \$
1960-1961	...	...	1 397 000 \$	12 257 548 \$
1961-1962	...	...	1 406 000 \$	12 179 363 \$
1962-1963	...	...	1 478 000 \$	12 642 013 \$
1963-1964	...	...	1 424 000 \$	12 028 820 \$
1964-1965	...	...	1 475 000 \$	12 231 707 \$
1965-1966 <sup>6</sup>	1 933 000 \$	15 648 095 \$	3 374 000 \$	27 313 333 \$
1966-1967	3 108 000 \$	24 153 600 \$	4 297 000 \$	33 393 829 \$
1967-1968	6 637 000 \$	49 869 171 \$	7 039 000 \$	52 889 724 \$
1968-1969	7 479 000 \$	54 103 404 \$	8 689 000 \$	62 856 596 \$
1969-1970	8 492 000 \$	58 624 975 \$	9 412 000 \$	64 976 244 \$
1970-1971	8 831 000 \$	59 163 350 \$	10 269 000 \$	68 797 241 \$
1971-1972	10 513 000 \$	68 409 952 \$	12 069 000 \$	78 535 120 \$
1972-1973	14 326 000 \$	88 965 114 \$	15 239 000 \$	94 634 886 \$
1973-1974	17 323 000 \$	99 827 458 \$	18 986 000 \$	109 410 847 \$
1974-1975	20 447 000 \$	106 137 099 \$	22 411 000 \$	116 331 908 \$
1975-1976	30 181 000 \$	141 538 483 \$	31 062 000 \$	145 670 069 \$
1976-1977	32 620 000 \$	142 646 945 \$	33 205 000 \$	145 205 145 \$
1977-1978	37 537 000 \$	151 935 476 \$	37 815 000 \$	153 060 714 \$
1978-1979	39 152 000 \$	145 482 842 \$	41 074 000 \$	152 624 699 \$
1979-1980	41 116 000 \$	139 794 400 \$	41 795 000 \$	142 103 000 \$
1980-1981	44 647 000 \$	137 999 818 \$	43 693 000 \$	135 051 091 \$
1981-1982	52 941 000 \$	145 454 061 \$	51 557 000 \$	141 651 556 \$
1982-1983	59 883 000 \$	148 344 044 \$	60 754 000 \$	150 501 712 \$
1983-1984	65 581 000 \$	153 511 463 \$	65 502 000 \$	153 326 540 \$
1984-1985	72 614 000 \$	162 962 112 \$	70 108 000 \$	157 338 086 \$
1985-1986	74 244 000 \$	160 272 762 \$	69 257 000 \$	149 507 175 \$
1986-1987	85 311 000 \$	176 864 268 \$	84 088 000 \$	174 328 780 \$
1987-1988	96 895 000 \$	192 375 474 \$	82 545 000 \$	163 884 964 \$
1988-1989	93 251 000 \$	178 119 888 \$	93 337 000 \$	178 284 157 \$
1989-1990	103 503 000 \$	188 187 273 \$	94 681 000 \$	172 147 273 \$
1990-1991	104 054 000 \$	180 501 837 \$	95 604 000 \$	165 843 673 \$
1991-1992	105 493 000 \$	173 273 527 \$	96 322 000 \$	158 210 048 \$

Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2019-2020 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2019-2020
1992-1993	108 215 000 \$	175 205 238 \$	98 076 000 \$	158 789 714 \$
1993-1994	99 335 000 \$	157 821 963 \$	89 702 000 \$	142 517 196 \$
1994-1995	98 362 000 \$	156 093 722 \$	86 479 000 \$	137 236 219 \$
1995-1996	97 946 000 \$	152 062 283 \$	84 300 000 \$	130 876 712 \$
1996-1997 <sup>7</sup>	91 093 000 \$	139 354 871 \$	84 694 000 \$	129 565 624 \$
1997-1998 <sup>8</sup>	113 968 000 \$	171 456 283 \$	101 655 000 \$	152 932 301 \$
1998-1999 <sup>9</sup>	116 169 000 \$	173 044 732 \$	111 757 000 \$	166 472 640 \$
1999-2000	116 584 000 \$	170 671 948 \$	111 044 000 \$	162 561 722 \$
2000-2001 <sup>10</sup>	127 431 000 \$	181 662 642 \$	113 795 000 \$	162 223 480 \$
2001-2002 <sup>11</sup>	151 776 000 \$	211 058 650 \$	133 347 000 \$	185 431 411 \$
2002-2003 <sup>12</sup>	153 707 000 \$	209 041 520 \$	139 065 000 \$	189 128 400 \$
2003-2004 <sup>13</sup>	155 604 000 \$	205 857 432 \$	134 815 000 \$	178 354 475 \$
2004-2005 <sup>14</sup>	152 111 000 \$	197 584 489 \$	130 051 000 \$	168 929 666 \$
2005-2006 <sup>15</sup>	151 683 000 \$	192 793 346 \$	129 491 000 \$	164 586 692 \$
2006-2007 <sup>16</sup>	172 507 000 \$	215 040 807 \$	149 990 000 \$	186 971 952 \$
2007-2008 <sup>17</sup>	182 507 000 \$	222 609 435 \$	161 904 000 \$	197 479 318 \$
2008-2009 <sup>18</sup>	182 242 000 \$	217 220 964 \$	158 270 000 \$	188 647 853 \$
2009-2010 <sup>19</sup>	183 122 000 \$	217 697 483 \$	158 390 000 \$	188 295 804 \$
2010-2011 <sup>20</sup>	181 277 000 \$	211 619 502 \$	154 532 000 \$	180 397 871 \$
2011-2012 <sup>21</sup>	180 958 000 \$	205 256 781 \$	157 304 000 \$	178 426 555 \$
2012-2013 <sup>22</sup>	181 180 000 \$	202 469 022 \$	153 397 000 \$	171 421 463 \$
2013-2014 <sup>23</sup>	181 974 000 \$	201 534 723 \$	153 640 000 \$	170 155 049 \$
2014-2015 <sup>24</sup>	182 224 000 \$	197 943 003 \$	155 141 000 \$	168 523 770 \$
2015-2016 <sup>25</sup>	182 224 000 \$	195 754 060 \$	157 286 000 \$	168 964 423 \$
2016-2017 <sup>26</sup>	222 574 000 \$	235 748 162 \$	196 793 000 \$	208 441 184 \$
2017-2018 <sup>27</sup>	258 514 000 \$	269 615 828 \$	218 892 000 \$	228 292 270 \$
2018-2019 <sup>28</sup>	292 990 895 \$	298 701 362 \$	261 842 706 \$	266 946 087 \$
2019-2020 <sup>29</sup>	327 771 295 \$	327 771 295 \$	289 927 491 \$	289 927 491 \$

<sup>1</sup> Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

<sup>2</sup> Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des œuvres acquises par la Banque d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créé en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

<sup>3</sup> Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

<sup>4</sup> Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

<sup>5</sup> En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St. Andrews, Nouveau-Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

<sup>6</sup> De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

<sup>7</sup> La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

<sup>8</sup> Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-là.

<sup>9</sup> En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce au Fond du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

<sup>10</sup> Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

- <sup>11</sup> Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).
- <sup>12</sup> Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.
- <sup>13</sup> Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.
- <sup>14</sup> Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).
- <sup>15</sup> Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).
- <sup>16</sup> Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.
- <sup>17</sup> Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.
- <sup>18</sup> Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.
- <sup>19</sup> Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.
- <sup>20</sup> Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).
- <sup>21</sup> Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).
- <sup>22</sup> Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentés de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.
- <sup>23</sup> Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.
- <sup>24</sup> Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.
- <sup>25</sup> Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

<sup>26</sup> Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>27</sup> Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

<sup>28</sup> Le crédit parlementaire pour 2018-19 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral 2016, plus 200 000 \$ pour la Biennale de Venise en architecture. Il y a également eu une réduction de 200 000 \$ en relation avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>29</sup> Le crédit parlementaire pour 2019-20 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral de 2016.